



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013

CONVOCATION DU 28 OCTOBRE 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ  
Adjoints : M. Eric TROCHON  
M. Yves HERRAULT

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

Conseillers : M. Albert CHARLOT  
Mme Anne-Marie DELOUBES  
Mme Gaëlle COTTEREAU  
M. Laurent JOUANNEAU

Mme Nicole HALLIER  
Mme Marinette CHÉRON  
M. Christian MONCHÂTRE  
M. Michel CHOLIÈRE

M. Anthony HERRAULT  
Mme Maryse ROUSSET  
M. Jany ROLLE  
M. Gérard AMESLON

ABSENTS EXCUSES :

M. Juan SALIDO  
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

donne procuration à  
donne procuration à

M. Yves HERRAULT  
Mme Anne-M. DELOUBES

Est élu secrétaire de séance : M. Laurent JOUANNEAU

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 7 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'est inscrite par les membres présents.

### 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

#### Travaux de réaménagement de la Rue Nationale entre Place du Château et Mairie

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et Téléphone conduits par le Département sont donc en cours. Ils se font donc en allant des feux tricolores vers le centre du village et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de février.

Parallèlement, nous sommes en train de finaliser la consultation pour la désignation du maître d'œuvre de la grande opération de rénovation de cette voie. Nous envisageons dans un premier temps de retenir trois candidats sur la base notamment de leurs références pour la réalisation d'opérations de nature similaire et nous approfondirons ensuite avec ces trois candidats. Ils seront appelés à faire une offre précise sur la base d'éléments qui leur seront alors transmis : nos attentes, l'étude du CAUE, etc

Je rappelle que le CAUE avait évalué le coût total de l'opération à 800.000€ environ. Il faut ajouter à ce coût celui du remplacement de l'éclairage public (environ 80.000€) ainsi que les honoraires et frais annexes estimés à 10% du coût des travaux.

### **Aménagements de la rue du Val de Loir**

Les travaux sont maintenant bien avancés. Il reste à mettre en place le stabilisé sur les trottoirs, le béton au niveau du passage piétons, le traçage de ce passage et des aménagements de signalétique.

La date de fin des travaux va dépendre pour une grande partie des conditions atmosphériques de la semaine.

### **Réfection de la rue St Julien entre Epidaure et la rue de la Jugerie**

L'entreprise Colas à qui nous avons confié la réalisation de ce chantier nous a confirmé le démarrage des travaux à la date du mardi 12 Novembre.

### **Extension réseau d'assainissement route de la Butte**

Nous avons procédé le jeudi 31 à l'ouverture des plis transmis par 7 entreprises candidates.

La Safege procède maintenant à leur analyse sachant que l'entreprise la moins-disante propose de réaliser l'opération pour un montant de 69.798€ HT (L'estimation était de 81.640€).

### **DSP Assainissement Collectif**

Le cabinet Gétudes va présenter demain les résultats de son analyse des trois propositions (Veolia, Saur et Lyonnaise des Eaux).

### **Avenir des Bâtiments et Equipements Scolaires**

Le dernier état du projet de Plan Directeur relatif à l'avenir des bâtiments et équipements scolaires sera soumis aux membres du groupe de travail et aux membres des conseils de parents d'élèves lors d'une réunion qui sera organisée le jeudi 21 Novembre.

Il sera ensuite proposé à la validation du conseil municipal.

Les derniers estimatifs établis par l'architecte font apparaître

- Pour l'école élémentaire de la rue des Maillets un coût de 184.000€ HT

- Pour les bâtiments scolaires de la rue Montreuil un coût de 866.000€ HT (Option construction cantine neuve) ou 690.000€ HT (Option extensions cantine et école maternelle).

Il s'agit du coût des travaux et il faut donc ajouter les honoraires et les frais divers.

### **Dossier Pizzeria/Bergerie**

Le mandataire judiciaire, Me Boudevin, a missionné un Commissaire-Priseur du Mans (Mr Sanson) pour procéder à la vente aux enchères des biens mobiliers qui restent dans l'établissement. Mais l'inventaire de ces biens doit préalablement être fait par un huissier.

Le mandataire nous a par ailleurs confirmé qu'il abandonnait le bail et ne recherchait donc pas de repreneur. Ce qui donne toute liberté à la commune de repartir librement sur de nouvelles bases et de retenir le(s) repreneur(s) de son choix. Autant la Pizzeria doit conserver cette vocation, autant il convient de s'interroger sur l'avenir de "La Bergerie" et peut-être envisager de ne plus accueillir un établissement de restauration dans ce bâtiment.

Le Maire indique qu'il a été contacté par 4 repreneurs potentiels, qui manifestent un intérêt sérieux pour la pizzeria.

Mme ROUSSET demande pourquoi ces personnes ne s'adressent pas directement au mandataire judiciaire. Le Maire répond que le mandataire n'est pas intéressé par ces demandes puisqu'il a confirmé qu'il abandonnait le bail.

En ce qui concerne le contentieux relatif aux travaux internes à la Pizzeria, l'expert de l'assureur de l'entreprise, la société AXA, n'a pas pu pour le moment accéder à l'établissement et nous avons dû relancer l'avocat de la Sté Aipe afin qu'il restitue les clés des bâtiments.

### **Phénomène d'ondes malveillantes Parking Maison Médicale**

Un technicien du Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques est venu effectuer un travail de mesures.

Son rapport écrit ne nous est pas encore parvenu mais il a identifié la source des problèmes rencontrés comme venant d'un appareil transmetteur d'images installé dans une maison voisine du parking, qui est semble-t-il sur la même longueur d'ondes que les télécommandes des véhicules.

Le Maire précise qu'à présent la cause des dysfonctionnements est trouvée mais que la détention de cet appareil par les habitants de la maison voisine est tout à fait légale et qu'il faudrait donc trouver une solution à l'amiable.

### **Dispositif de restriction des accès au parking de la Salle Polyvalente**

En conclusion des consultations que nous avons lancées, nous allons vraisemblablement retenir la proposition de l'entreprise Renault pour la clôture (3.288€ HT) et celle de Altrad Diffusion pour la fourniture des 2 portiques (2.590€ HT). Nous allons par ailleurs solliciter l'entreprise Colas pour l'extension du parking des bus scolaires.

### **Divers**

- Toilettes publiques du terrain de boules : elles ont fait l'objet d'un "caillassage" lors du week-end d'Octobre. Le coût de la remise en état est de 788€ HT pour la partie carrelage. Devis attendu pour la partie équipements sanitaires.

- La borne d'approvisionnement électrique de la Place du Château a été percutée par un véhicule alors qu'elle était en position ouverte le jour du marché le samedi 19 Octobre.

Un banc a également été endommagé à cette occasion.

- Fuites d'eau toiture Salle Polyvalente : nous avons fait le constat de nouvelles fuites le dernier week-end d'Octobre et cette fois à proximité des portes d'accès à la salle. Les recherches d'origine de fuites sont toujours compliquées sur la toiture et il apparaît clairement que c'est un dossier que le futur conseil municipal devra traiter.

- 3 potelets situés au niveau de Groupama ont été fauchés, sans doute par un poids lourd. Nous avons donc procédé à l'achat de 6 nouveaux potelets pour les remplacer mais aussi en avoir quelques uns en réserve.

- Mise en sens unique de la rue du Collège

Elle interviendra après livraison et pose des panneaux que nous avons commandés pour un montant de 490€ HT.

- Nous avons fait état lors de la précédente réunion de retards de versement importants de la part de l'Etat. Depuis nous avons perçu la subvention du CNDS pour les vestiaires (26.800€) ainsi que le complément de subvention pour l'aménagement du secteur de la Grosse Pierre.

Nous attendons toujours le versement du FC TVA de 97.000€ et la subvention de 50.000€ au titre des nouveaux vestiaires.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - RENOVATION DU GYMNASSE – TRAVAUX DE LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de rénovation du gymnase sur 2 années. La 1<sup>ère</sup> tranche réalisée de juillet à septembre 2013 vient de se terminer. Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche seront exécutés sur la période de juin à juillet 2014.

Par ailleurs, lors de la séance du 3 juin dernier, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur l'attribution du lot n° 7 – Revêtements de sols sportifs, la Commission d'ouverture des plis ayant souhaité avoir des informations complémentaires sur les différentes solutions proposées pour la réalisation des sols sportifs et sur les offres des trois candidats.

Pour les travaux qui seront exécutés en 2014, la Commission d'ouverture des plis s'est réunie pour faire un choix sur les offres reçues concernant les 3 lots suivants :

\* Lot n° 1bis : Chauffage / Ventilation

5 offres ont été reçues suite à la consultation lancée à partir du cahier des charges établi par le BET BOULARD qui a réalisé le diagnostic des installations.

Le Maire précise qu'à l'ouverture des plis, l'offre la moins chère était proposée par l'entreprise PCE YVON. Cependant, cette offre n'était pas conforme au cahier des charges de la consultation.

Suite à l'analyse des offres, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise DESSAIGNE pour un montant de base de 75 858,04 € HT. Une option a été retenue pour la régulation CTA (Centrale de Traitement de l'Air) de la salle polyvalente pour un montant de 3 023,41 € HT. Le montant total pour ce lot s'élève donc à 78 881,45 € HT.

\* Lot n° 2bis : Peinture

1 seule offre a été reçue de l'entreprise VALLEE pour un montant de base de 6 494,90 € HT. Les options proposées (peinture rangement, portes stratifiées, tuyauterie, boiserie porte côté gradins, placards) ont été retenues pour un montant de 1 748,57 € HT. Soit un montant total de l'offre de 8 243,47 € HT.

\* Lot n° 7 : Revêtements de sols sportifs

La Commission s'est réunie à nouveau le 29 octobre et a décidé de relancer la consultation pour le lot n° 7 : en effet, l'analyse des dalles périphériques réalisé postérieurement à la 1<sup>ère</sup> consultation a révélé qu'il n'y avait pas de présence d'amiante dans ces dalles. Lors de cette 1<sup>ère</sup> consultation, les entreprises avaient répondu en prenant en compte les dalles périphériques ce qui conduisait à différentes solutions selon les propositions : ragréage ou chape liquide pour recouvrir les dalles restant en place.

Les dalles périphériques pouvant être enlevées, la Commission souhaite qu'un nouveau cahier des charges soit établi par le maître d'œuvre, ERMO ARCHITECTURE, pour à nouveau consulter les 3 entreprises qui avaient fait une première proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise DESSAIGNE pour un montant total de 78 881,45 € HT, option comprise, pour le lot n° 1bis : Chauffage / Ventilation,
- décide de retenir la proposition de l'entreprise VALLEE pour un montant total de 8 243,47 € HT, options comprises, pour le lot n° 2bis : Peinture,
- décide de relancer une consultation pour le lot n° 7 : Revêtements de sols sportifs, auprès des entreprises qui avaient soumissionné lors de la première consultation,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision, et notamment les marchés à intervenir.

## **02 - GYMNASSE - TREUIL ELECTRIQUE POUR LES PANNEAUX DE BASKET**

Le Maire rappelle la demande de la section Basket de l'USB concernant l'installation d'un treuil électrique pour les 2 panneaux de basket du gymnase afin de faciliter la descente et le relevage des buts pour la pratique de l'activité.

Il présente 2 propositions de la société NOUANSPORT pour la fourniture et la pose des équipements suivants :

- enrouleur électrique : 3 748,20 € HT,
- enrouleur électrique débrayable manuellement (en cas de dysfonctionnement électrique) : 4 042,30 € HT.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir la proposition de la société NOUANSPORT pour la fourniture et la pose d'un enrouleur électrique débrayable manuellement pour un montant de 4 042,30 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **03 - RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA POSTE**

Le Maire informe les membres présents que le bail conclu avec La Poste pour le rez-de-chaussée du bâtiment, d'une superficie de 290 m<sup>2</sup>, est arrivé à échéance.

Il présente les termes du nouveau contrat de bail qui sera établi pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux conditions suivantes : durée de 9 ans, loyer annuel hors taxes et hors charges fixé à 10 109,80 €, révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'indice trimestriel du coût de la construction, remboursement des charges réelles pour le chauffage (fourniture du fuel, entretien de la chaudière) au prorata du volume utilisé par La Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de renouveler le bail commercial avec La Poste pour la location du rez-de-chaussée du bâtiment situé place de la Bascule, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 9 ans,
- fixe le loyer annuel hors taxes et hors charges à 10 109,80 €,
- dit que ce loyer sera révisé chaque année à l'anniversaire du bail en fonction de la variation de la valeur de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de départ étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, à savoir 1637,
- dit que le bail sera passé par acte sous seing privé entre la Commune de Bouloire et La Poste,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **04 - DECISION MODIFICATIVE N° 7**

Afin d'ajuster différentes lignes budgétaires en fonctionnement et en investissement, Mme ESNAULT présente la décision modificative suivante :

#### **DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
011-60631	Fre produits d'entretien	2 000
011-611	Contrats prestations de services	1 000
011-61522	Entretien bâtiments	5 000
011-61523	Entretien voies et réseaux	6 000
011-61558	Entretiens autres biens mobiliers	2 000
011-6188	Autres frais divers	500
011-6247	Transports collectifs	-500
012-6413	Rémunération Personnel non titulaire	8 000
012-6454	Cotisations à Pôle emploi	100
65-6534	Cotisations S.S. Elus	1 020
65-6558	Autres contributions obligatoires	200
65-65748	Subv. Autres organismes privés S.I.	-940
65-65748	Subv. Autres organismes privés Solidarité Pompiers	1 000
66-66111	Intérêts des emprunts payés à l'échéance	-17 380
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>

#### **RECETTES de FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
013-6419	Rembt sur rémunérations du personnel	8 000
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>

#### **DEPENSES d'INVESTISSEMENT**

<b>ARTICLES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
020	Dépenses imprévues	-47 390
204-20422	Enfouissement réseau ERDF	25 500
204/20422	Enfouissement réseau Téléphone	46 021
204-20422	Extension réseau ERDF - Pte Charmoie	4 310
2003-2188	Autres immo. Corporelles	205
2004-2315	Travaux cour RC1	3 000

21-21578	Matériel et outillage de voirie	520
21-2158	Matériel et outillage technique	520
21-2188	Autres immo. Corporelles	7 810
4001-2315	Installations techniques	10 000
4009-2188	Autres immo. Corporelles	405
<b>TOTAL</b>		<b>50 901</b>

#### RECETTES d'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
2004-1341	Subv. DETR 2013	8 340
4002-1323	Subvention Conseil Général	42 561
<b>TOTAL</b>		<b>50 901</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée.

### **2.3 POINTS DIVERS**

#### **05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un taille-haies auprès de DISTRICO pour 434,78 € HT,
  - \* Achat de 2 jeux de clés pour le Service Technique auprès de LANGUILLE pour 429,54 € HT,
  - \* Achat de 3 cendriers sur pied (stade, école maternelle) auprès de LEADER COLLECTIVITE pour 454,59 € HT,
  - \* Création d'une prise réseau informatique (étage Mairie) par l'entreprise BROSSIER pour 256,80 € HT,
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par Melle JODEAU à M.Mme CLEMENCEAU et M. FRETAULT d'une propriété bâtie au 20, rue du Collège.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Laurent JOUANNEAU

Les Conseillers Municipaux